MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE :

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 7 JUIN 2021 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS. IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 631 RUE NOTRE-DAME.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE UN BÂTIMENT DÉJÀ EXISTANT SITUÉ A 1.88 METRES DE LA LIGNE AVANT DE TERRAIN LORSQUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 337-2016 PRESCRIT À L'ARTICLE 7.1 UNE MARGE DE RECUL AVANT MINIMALE DE 7.6 MÈTRES DONC DÉROGATOIRE DE 5.72 MÈTRES.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA FAIRE PARVENIR SES COMMENTAIRES PAR LA POSTE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0 OU PAR COURRIEL À L'ADRESSE STE-THECLE@REGIONMEKINAC.COM AU PLUS TARD LE LUNDI 7 JUIN AVANT 16H.

LUNDI LE 7 JUIN 2021
À 20 :00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Donné à Sainte-Thècle, ce 20e jour du mois de mai 2021.

Valérie Fiset

Valérie Fiset, CPA, CGA
Secrétaire-trésorière